



CENTRE SOCIAL OREE DU GOLF
RUE JEAN MOULIN 59290 WASQUEHAL
TEL : 03.20.72.72.46 FAX : 03.20.72.24.10

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS 3/12 ANS

Article 1-L'Encadrement

Nous inscrivons notre pratique dans le respect des législations, codes, lois et décrets relatifs à l'accueil collectif de mineurs. L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et d'animatrices diplômés, dont le nombre est ajusté en fonctions des effectifs présents. Soit un adulte pour 08 enfants (3-5 ans) et 12 enfants (6-10 ans), avec un renforcement d'encadrement pour les activités telles que, par exemple : Vélo, roller, baignade, séjour.

Les parents sont invités à s'impliquer dans les activités et les actions des accueils loisirs, notamment les moments forts et sorties. Ainsi, l'équipe d'animation est disponible en début et en fin de journée ou sur rendez-vous afin de répondre aux sollicitations des familles sur déroulement de la journée ou pour des questions diverses.

Article 2 -Périodes d'ouverture et Horaires

Le Centre de Loisirs est ouvert les mercredis et vacances scolaires sauf jours fériés. Les enfants peuvent arriver dans les plages horaires définies ci-dessus :

- L'accueil du matin : les enfants peuvent arriver au maximum 9h30
- L'accueil du midi : les enfants peuvent arriver au maximum 11h30
- L'accueil de l'après-midi : les enfants peuvent arriver au maximum 13h30
- Les sorties : les enfants doivent arriver à 13h00
- Les parents récupèrent leurs enfants de 17h à 17h15, au-delà de ces horaires sera considéré comme garderie.
- Les accueils loisirs ferment ces portes à 18h00

Les horaires de l'Accueil Loisirs :

8h00 à 9h00 : Garderie

9h00 à 9h30 : Accueil

9h30 à 11h30 : Atelier ou activité

11h30 à 13h00 : Déjeuner

13h00 à 16h20 : Temps calme et accueil et Activités prévues au programme

17h00 : départ des enfants

17h00 à 18h00 : Garderie

L'inscription peut néanmoins se faire à la journée, demi-journée, avec ou sans repas et avec ou sans garderie.

La grille de tarifs est définie en fonction du quotient familial.

Article 3 -Modalités de l'Accueil de loisirs

L'accès au périmètre des Accueil de loisirs est strictement interdit à toute personne, sauf autorisation du directeur, de la Mairie et ou besoins exceptionnels d'une famille.

Les ALSH se dérouleront dans les locaux de l'école primaire Charles de Gaulle (la salle de sport Hantson, le réfectoire primaire et maternel ainsi que le préau pour l'accueil des enfants et l'animation des activités).

Le portail est ouvert le matin à 8h00 à 9h30, de 11h00 à 11h30, de 12h45 à 13h30 et le soir à partir de 16h50.

Le centre de loisirs est un espace non-fumeur y compris à l'extérieur, il est demandé aux familles de bien respecter cette consigne. Les animaux ne sont pas acceptés !

Article 4-Les conditions d'admission à l'Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs, accueille uniquement les enfants à partir de 3 ans révolus au premier jour de fréquentation (législation) et cela jusqu'à l'âge de 11 ans.

Article 5- Le dossier administratif / L'inscription

La gestion des inscriptions administratives, des réservations de périodes et la facturation se font uniquement à l'accueil de centre social Orée du Golf.

Les familles doivent inscrire leurs enfants à l'accueil du centre social et également fournir les pièces suivantes : -une fiche d'adhésion familial et s'acquitter de la somme de 12 euros pour les Wasquehaliens et 17 euros pour les non Wasquehaliens - Une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire, N° de contrat et compagnie - Une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant inscrit, seul document recevable pour des soins. - La copie du carnet de vaccination. - L'attestation (si nécessaire) autorisant une autre personne que le représentant légal à récupérer l'enfant du centre, avec ou sans lien de parenté avec la présentation d'une pièce d'identité.

Article 6-Assurance

L'assurance du centre social couvre la responsabilité civile est engagée du fait des activités du public accueilli. Elle couvre aussi les personnes qui participent aux activités qui peuvent aussi être victimes d'accidents au cours de leurs activités.

Article 7 -Modalités d'inscriptions des périodes

Pour des raisons d'organisation, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur l'enfant selon les modalités suivantes : Remplir précisément et transmettre uniquement dans les délais impartis le document de réservation disponible à l'accueil au plus tard deux jours avant l'arrivée de l'enfant. S'acquitter de la somme due.

Toute absence non justifiée par un certificat médical ne sera pas remboursée. Le directeur est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais. Toutefois, afin de répondre à des

situations urgentes, un enfant pourra être accueilli à l'accueil de loisirs sous réserve de place disponible.

Article 8-La facturation

A l'inscription de l'enfant, une facture (à conserver en cas de litige) vous sera établie, il vous sera ainsi demandé le règlement de la somme due.

Pour ceux qui le désirent, des attestations de paiement uniquement pour les enfants de moins de 6 ans, seront établies sur simple demande, obtention dans un délai de traitement de deux jours ouvrés.

Article 9-La santé de l'enfant

La sécurité est affaire d'écoute et de discernement, ainsi les attentes exprimées et supposées des enfants, feront l'objet d'une attention de chaque instant.

En cas d'incident bénin (écorchures, légers chocs et coups) l'enfant est pris en charge à l'infirmerie avec les soins d'un adulte, puis reprise des activités, les parents seront informés en fin de journée. Les soins seront consignés dans le registre d'infirmerie.

En cas de maladie ou d'incident remarquable (mal de tête, mal au ventre, contusions, fièvre) cas sans appel des secours, les parents sont avertis de façon à venir le chercher.

En cas d'accident, le responsable peut aussi faire immédiatement appel aux secours. En fonction de la gravité apparente ou supposé, le responsable prévient les parents de façon à venir le prendre en charge rapidement, sinon appel aux services de secours (le 15) sur conseils de ceux-ci, l'enfant peut être amené à l'hôpital public de secteur ou le plus proche, par les pompiers, une ambulance, dans tous les cas et afin de rassurer l'enfant, il partira avec un membre de l'équipe d'animation muni de sa fiche sanitaire de liaison. Une déclaration d'accident sera effectuée sans délais.

Les médicaments : L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants seulement dans les cas où la médication ne peut être prise uniquement le matin et le soir, Ceci sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.

Article 10- Repas / alimentation

Le centre de loisirs est doté d'un terminal en liaison froide dans toutes les normes en vigueur. Un personnel dédié et formé à la restauration collective d'enfants, ledit personnel faisant aussi partie de l'équipe d'encadrement. Les salles de restaurant sont climatisées, Une formule « self » est proposée aux enfants. Afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des « régimes alimentaires » sera effectuée avec la famille.

Pour les allergies, deux solutions sont proposées :

- allergies sévères : un panier repas sera fourni chaque jour par la famille ainsi que le goûter. Dans ce cas, un tarif particulier sera appliqué.
- allergies limitées à certaines denrées : Les familles s'engagent à l'informer sur la fiche sanitaire de liaison, ainsi qu'à l'animateur. L'aliment concerné sera substitué.

Article 11 -La vie collective

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'Accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste, un rendez-vous formel sera proposé, un contrat sera alors passé entre les parents l'enfant et le directeur. Si les termes ne sont pas respectés le directeur se donne le droit de prendre la décision d'un renvoi d'abord temporaire, voire définitive.

Article 12 -La sieste

Les enfants dont les parents en font la demande auprès de l'équipe d'animation.

Pour les autres, nous mettons en place un temps de repos en début d'après-midi (ce qui n'est pas un temps de sieste) qui n'excédera pas 20 minutes.

Article 13-Autorisation à tiers, retards et procédures

Si le parent et en retard ou donne une autorisation à une autre tierce personne majeure doit nous informer par téléphone pour lui confier l'enfant avec la présentation d'une pièce d'identité.

Si la famille ou les personnes autorisées (s) ne sont pas venues reprendre l'enfant à la fermeture du centre c'est-à-dire à 18h00, le directeur les contactera.

Si l'enfant est autorisée par sa famille ou tuteurs légaux à venir et repartir seul, la famille sera seule responsable des éventuels risques liés aux retours de l'enfant. Cela est valable que pour les enfants âgés de 11 ans et plus.

Article 14-Effets et objets personnel de l'enfant

L'accueil de loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants. Ainsi, bijoux, téléphone portable et lecteur MP3 ne sont pas interdits, mais est-ce bien utile ! seules les clefs pourront faire l'objet d'une dépose dans le bureau du directeur.

Article 15-Exécution et modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur est transmis aux familles à l'inscription, il est disponible d'une manière permanente sur simple demande au Centre Social Orée du Golf.

Toute modification du règlement intérieur relève de la compétence du directeur de l'ALSH.

Le Directeur du Centre de Loisirs veillera à l'application et au respect du présent règlement.

Partie à remettre à la l'accueil du Centre Social Orée du Golf

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....

Parents ou tuteurs légaux de(s) enfant(s) :

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs du Centre Social Orée du Golf à Wasquehal.

Son acceptation conditionne l'admission de mon ou mes enfant(s)

« La non acceptation pour toute ou partie du règlement intérieur, implique le refus d'accueil de l'enfant »

Le :

Signature

